

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mont Ste-Marie Inc.	Numéro de permis 744005	Date d'inspection Le 26 février 2024	
Nom de l'établissement Garderie Mont Ste-Marie Inc.		Numéro de téléphone (506) 735-9199	
Adresse 641 rue St-François Edmundston NB E3V 1H6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la santé, de la sécurité, de l'aire de repos, du changement de couche, des dossiers administratifs tenus sur les lieux et des activités quotidiennes. Observation de la fin de la sieste et de la collation. Les enfants de 2-12 ans vont à l'extérieur lors de ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

 Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 février 2024

 Date

original signé par
Sonia Saucier

 Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 février 2024

 Date